Commune de CLERMONT (Oise)

I.C.P.E

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE PRODUITS FINIS PAR LA SOCIETE LAITIERE DE CLERMONT

ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 9 novembre au mercredi 9 décembre 2020

RAPPORT D'ENQUETE

Patrice LAINE
Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

1. NATURE ET OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....
2. CONTEXTE GENERAL .....
3 RAPPEL DES TEXTES EN VIGUEUR.....
4. PRESENTATION DES DOCUMENTS .....

5. PUBLICITE LEGALE .....
6. VISITE SUR PLACE .....
7. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....
8. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC .....

10. PROCEDURE .....
11. CONCLUSION .....
12. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR Page 21

13- PIECES JOINTES

Lieu du futur Aménagement

1. Nature et objet de l'enquête publique

Cette enquête publique a pour objet de recueillir les remarques, observations ou contestations du public susceptibles d'être provoquées par les dispositions relatives au projet de construction et d'exploitation d'un entrepôt de stockage de grande hauteur, de produits finis par la SOCIETE LAITIERE DE CLERMONT sur le territoire de la commune de CLERMONT 60.

Cette enquête se tiendra sur la commune de Clermont, commune d'implantation de l'installation et concernera aussi les communes limitrophes d'Agnetz et de Fitz James, incluses dans le rayon d'affichage

2. Contexte général

Par arrêté en date du 21 octobre 2020, Madame la Préfète de l'Oise ordonne le déroulement d'une enquête publique sur la demande présentée par la société laitière de Clermont en vue de réaliser un entrepôt de stockage de produits finis de grande hauteur dans l'enceinte de l'actuelle usine 2 rue Henri Breuil 60600 CLERMONT , demande présentée le 9 avril 2018, complétée les 29 octobre, 30 novembre et 13 décembre 2018.
.

3. Rappel des textes en vigueur

L'enquête publique s'effectue conformément au code de l'environnement, à savoir les articles 123 et suivants et les articles 511-1 et suivants sur les ICPE.

Article L 123-1

….. »La réalisation d'aménagements, d'ouvrages et de travaux exécutés par des personnes publiques ou privées est précédée d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre, lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement……. »

Article L 511-1

…. »Sont soumis aux dispositions du présent titre, les usines, ateliers, dépôts, chantiers et d'une manière générale, les installations exploitées ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique….. »

4. Présentation des documents

Il s'agit d'un dossier de Demande d'Autorisation au titre du code de l'environnement relatif aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant la création d'un entrepôt de grande hauteur, de produits finis.

Le dossier a été monté par LACTALIS GESTION PLANIFICATION ORGANISATION, 10 à 20 rue Adolphe Beck 53089 LAVAL.

Le suivi du dossier est assuré par Sébastien VALLEE de la direction Energies et environnement, service Environnement.

Le dossier est composé des documents suivants :

- -Une note de présentation non technique.
- -Un descriptif technique.
- -Un résumé non technique de l'étude d'impact.
- -Une Étude d'Impact.
- -Un résume non technique de l'Etude de danger.
- -Une étude de danger
- -Des annexes.

Le dossier est accompagné de nombreux plans et de cartes (voir annexe 1).

LA NOTICE DE RENSEIGNEMENT

Identification du Demandeur :

Il s'agit de la Société Laitière de Clermont domiciliée 2 rue Henri Breuil à CLERMONT 60 .

Son directeur actuel est M. Florent TERPEREAU.

Emplacement de l'Installation :

Elle est implantée au 2 rue Henri Breuil au Nord de la ville de CLERMONT dans l'Oise.

Elle se trouve dans une zone industrielle. L'accès à cette usine se fait par la RD 916.

La société est installée depuis 1961 sur un terrain de 70 520 m2 sur lequel se trouve le complexe laitier.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de stockage de palettes de grande hauteur et de quais supplémentaires.

La surface totale bâtie actuellement est de 23 928.9 m2 et sera portée à 27 951.7 m2 à l'issue des extensions envisagées.

Ci-dessous un photomontage donne un aperçu visuel de l'emprise du bâtiment sur le site actuel.

L'usine est en service 365 jours par an. Elle emploie 200 personnes en plus des emplois indirects.
Elle collecte du lait sur 10 départements et ce sont 678 producteurs qui sont concernés, dont environ 1/3 dans le département de l'Oise, elle utilise 55 camions.

Sa Situation Administrative Actuelle et Future

Le résumé des activités soumises à autorisation ou à déclaration au titre de l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des Installations Classées est présenté dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Activité	Situation actuelle au regard des décrets modificatifs	Situation Future
2230.1	Lait (transformation)	3642	IDEM
2910-A-1	Combustion	A 22,68 MW	IDEM
3642-3-a	Traitement et transformation de produit alimentaire	A 850 t/j. (déclaration du 15/03/2013)	IDEM
1510	Entrepôts couverts	E 64 050 m^3 Déclaration d'antériorité du 22/06/2017 suite au décret n° 2017-594 du 21/04/2017, modifiant la 2230	E 157 830 m^3 MODIFICATION Dont 93 780 m^3 pour le nouvel entrepôt
2661-1-b	Polymères (transformation)	E 24 t/j (modification par le décret n° 2013-1301 du 27 décembre 2013)	IDEM
2921-a	Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air de type circuit primaire non fermé	E 3 915 kW Déclaration du 17 novembre 2014	IDEM

Les activités soumises à autorisation ou à déclaration, suivant l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature ICPE, sont présentées ci-dessous.

Les activités soumises à autorisation ou à déclaration au titre de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des IOTA sont reprises ci-dessous.

Rubrique	Activité	Situation existante	Situation Future
1.1.2.0-1	Prélèvement permanent issu d'un forage dans un système aquifère	A 365 000 m³/an AP 16 mai 2003, utilisation du forage F2, débit maxi 80 m³/h, consommation humaine AP 14 décembre 2005, pompage sur 2 forages, débit maxi 40 m³/h, et 1 000 m³/j	A 365 000 m³/an
2.1.1.0-1	Station d'épuration ou dispositif d'assainissement non collectif	A 2 000 kg DBO_5	A 2 000 kg DBO_5
3.1.2.0-2	Dérivation d'un cours d'eau	A Déviation du Ru de la Garde sur 350 m	A Déviation du Ru de la Garde sur 350 m
3.2.2.0-1	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	A ≈7 ha	A ≈7 ha
1.1.1.0	Forage en vue d'effectuer un prélèvement permanent dans les eaux souterraines	D 2 forages existants	D 2 forages existants
2.1.3.0-2	Epandage de boues issues du traitement des eaux usées	D 200 t MS/an 5 t N/an	D 200 t MS/an 5 t N/an
2.1.5.0-2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles	D 7,6707 ha	D 7,6707 ha
3.1.2.0-2	Installation conduisant à modifier le profil en long du lit mineur	D Rejet eaux pluviales Rejet eaux usées épurées	D Rejet eaux pluviales Rejet eaux usées épurées

➥ **Aucune rubrique IOTA n'est impactée par le projet d'entrepôt.**

OBJECTIF DU PROJET

La Société Laitière de Clermont (SLC) exploite une laiterie depuis 1961.

Le site produit environ 170 millions de litres / an (lait UHT en bouteilles plastiques ou en bricks) et emploie 200 personnes.

Au cours du process, des échantillons de produits sont prélevés. Ils sont placés en incubation durant une période de 5 à 7 jours suivant les préparations. A l'issue de cette période ils sont analysés en laboratoire qui donne alors son feu vert ou non à la distribution des produits auprès des clients .

La bonne gestion des produits stérilisés et leur stockage nécessite de grands volumes non disponibles sur le site.

Actuellement la capacité de stockage sur site est insuffisante. Une grande partie des produits doit être en aérien, en extérieur. Elle doit subir les changements météorologiques, mais aussi les attaques des oiseaux. Les palettes ainsi stockées en extérieur sont recouvertes de plastiques anti UV et subissent de nombreuses manutentions.

Une autre partie doit être transportée par camion, 18 navettes par jour avec ses impacts associés (risques routiers, consommation d'Energie, pollution atmosphérique, émission de carbone, bruit), sur un site extérieur à plus de 40 kilomètres, entrainant un surcout logistique, un risque de dégradation des palettes et des produits,

Nature et volume des Activités :

La capacité actuelle de stockage est de 11 800 palettes sur site, dont 6000 en extérieur dans la cour, soumises aux agressions des intempéries et exposées aux souillures naturels (attaques des corbeaux notamment).
Cette pratique de stockage en extérieur est souvent reprochée lors des audits clients et des demandes de l'administration sont émises pour stocker ces produits à l'abri, dans des bâtiments fermés.

Le stockage actuel sur place étant insuffisant, 6000 palettes sont stockées à l'extérieur du site à plus de 40 km.

Le nombre de stockage de palette sur site est de 18 000. Le projet est la réalisation d'un entrepôt de stockage supplémentaire de 12 960 palettes.
Ce dimensionnement est calculé au plus prés des besoins logistiques actuels, avec une marge calculée de 800 palettes.

Descriptions des Installations :

Il s'agit du projet d'un entrepôt de grande hauteur et une extension de quai pour rendre plus fluide la circulation des palettes au sein du site.

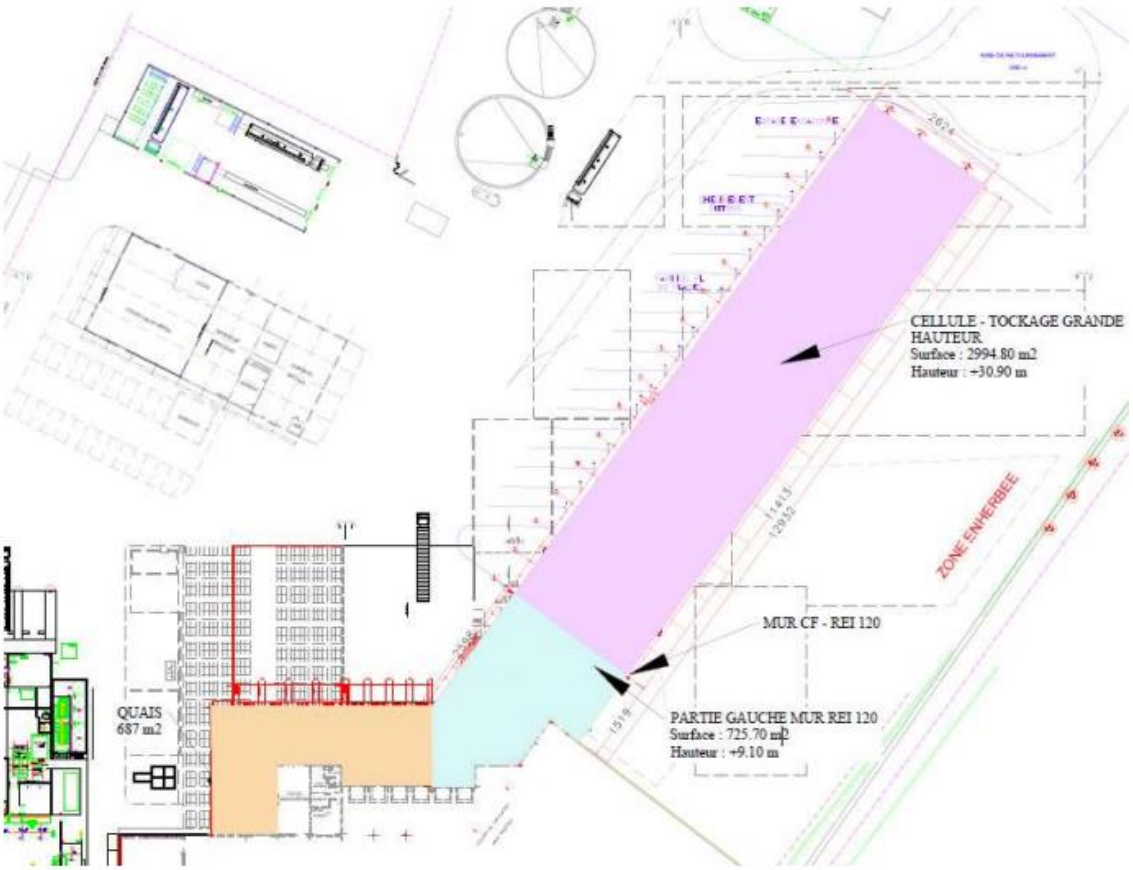

Figure : Dimensions vu du dessus du projet de la SOCIETE LAITIERE DE CLERMONT

La nouvelle superficie construite de 4407.5m2 représente la totalité du projet. Le bâtiment de grande hauteur fera 2994.8m2 jusqu'au mur coupe-feu

Le bâtiment mesurera 107.97 m de Long, 26.24 mètres de large et 31.5 mètres de Hauteur.

A l'intérieur il y aura 6 doubles racks, 12 niveaux de stockage en rack. La longueur de stockage sera de 96 m, la largeur de 22 mètres et la hauteur de 27.50 mètres.

La durée des travaux est de 14 mois.

Choix du Projet

Le site de la SOCIETE LAITIERE DE CLERMONT exploite depuis plus de 50 ans une unité de traitement du lait.
Le nouveau projet de bâtiment de grande hauteur s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'outil existant que le groupe Lactalis maitrise technologiquement.
C'est son seul site de sa division en région parisienne.
Afin de pérenniser ce site, l'implantation d'un entrepôt de stockage est nécessaire.

Après une étude sur la réduction de la hauteur du bâtiment de stockage à une hauteur de 24 mètres au lieu de 31.5, il serait nécessaire d'augmenter la surface et par conséquent le nombre de pieux et la mise en place d'un convoyeur électrique supplémentaire.

Le surcout ne serait pas viable.

Sans cette installation le groupe pourrait déplacer ses activités vers une autre unité.

Descriptif Technique du Projet

La réalisation d'un entrepôt de stockage d'environ 13 000 palettes, permet de stocker l'équivalent de 2.5 à 3 semaines de production.

Le projet n'engendre pas d'augmentation de production. Il n'affecte pas le classement du site au regard de la réglementation des ICPE.

Le présent dossier d'autorisation concerne uniquement l'étude du bâtiment de stockage.

Fonctionnement intérieur du futur entrepôt

Après la mise en bouteille, l'étiquetage et la palettisation, un houssage est placé sur l'ensemble de la palette. Cette palette passe ensuite dans un four de rétractation pour permettre à la housse plastique de bien maintenir la palette.

La palette passe dans un tunnel de détection des fumées pour détecter toutes fumées éventuellement présentes après le passage dans le four de rétractation.

Ensuite le transstockeur (bras mécanique) va prendre la palette pour la mettre sur un emplacement libre. Elle est alors stockée 7 à 10 jour avant d'être envoyé chez un client.

Le bâtiment fonctionnera dans le noir car pas de présence humaine.

L'armoire électrique du transstockeur est équipée d'un système de détection/extinction incendie.

Compte tenu du basculement en procédure d'autorisation, le projet bénéficie de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 n'impliquant pas de sprinklage sous réserve que la cellule soit inferieure a 3000 m2.

Capacités Financières

Le groupe Lactalis est leader mondial dans le domaine des produits laitiers.

La Société Laitière de Clermont est en lien avec la division LACTALIS LAIT EUROPE comprenant 11 sites industriels.
Elle est sous la forme d'une société en nom collectif avec un capital de 16 000€.
Monsieur Florent TERPEREAU est le directeur du site.

L'objet principal du site est de traiter du lait et de le mettre en bouteilles et bricks.

La Société Laitière est intégrée à la division LACTEL réunissant les usines de Clermont, Petit Fayt, Rodez, Vitré et Walhorn.

La division Lactel soutient les différentes usines dans les investissements et l'amélioration des outils de travail.
Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaire de Clermont et de la division.

En k€	2015	2016	2017
Chiffre d'affaire CLERMONT	104 989	102 177	114 628
Chiffre d'affaire division	**598 198**	**593 161**	**630 147**

Milieu socio-économique

Il s'agit d'une société qui emploie 200 personnes.
Elle fonctionne 24h00/24h00, 365 jours par an.
Le site fait parti de l'histoire de la ville de Clermont. Elle est intégrée dans la vie et le contexte économique local.
Ce nouvel entrepôt est une garantie de la pérennité du site.

ETUDE D'IMPACT

Préambule

Il s'agit d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un site de stockage de produits finis, en l'occurrence des produits laitiers.

- **Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

Le site est situé à la sortie Nord de la commune, hors des périmètres de protection des monuments historiques et hors d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysage de Clermont.

Il est sur une zone industrielle.

Il est hors des 500 mètres d'un site classé.

Il ne provoque pas de rejet gazeux ni aqueux.

L'entrepôt portera des teintes sélectionnées afin de limiter l'impact paysager.

1. EAUX-POLLUTION DE L'EAU

Le bâtiment de stockage ne nécessite pas de lavage et ne rejettera pas d'effluent donc n'aura pas d'impact sur l'eau.
Les eaux pluviales sont collectées par les gouttières et dirigées vers un bassin d'infiltration pour être rejetées dans le milieu naturel.
Les surfaces de circulation du site sont étanches. Les eaux sont collectées par le réseau enterré des eaux pluviales de voiries et dirigées vers le bassin d'infiltration via un séparateur d'hydrocarbure.
En cas d'accident, les eaux sont évacuées vers un bassin de rétention, pour être ensuite reprise par une société spécialisée.

2. REJETS DANS L AIR-POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Le bâtiment de stockage n'émet pas de rejets à l'atmosphère.
Les rejets ont pour origine la circulation de véhicules.
Les chariots élévateurs servant à stocker les palettes fonctionnent au gaz.

L'activité future de stockage ne génèrera aucune nuisance olfactive.

L'impact du projet est positif avec une économie de 696.75 kg de CO2 rejeté par jour.

3. BRUITS ET VIBRATIONS

Les équipements sont enfermés dans des bâtiments en béton ou métallique.
L'impact sur le bruit est nul.

4. DECHETS

Les déchets produits par la Société Laitière sont traités et recyclés.

Dans le cadre du projet de bâtiment de stockage, les pertes matières sont réduites, les palettes moins détériorées en raison de la réduction des manipulations, de la congélation partielle des produits lors de grands froids et lors des attaques des corbeaux sur les palettes stockées en extérieur.

Le projet a un impact positif sur la production de déchets.

5. TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS

La circulation n'apporte aucune nuisance aux habitations environnantes. L'accès à l'usine se fait par l'intermédiaire de la route départementale 916 au Sud Est du site.
Au Nord, le terrain est bordé par la voie de chemin de fer Paris Lille et par la RN 31 contournant Clermont.

Le futur bâtiment de stockage permettra de supprimer les 18 allers-retours quotidiens vers un stockage extérieur situé a 47 km, soit une quantité de 690 kg de CO2 évité par jour rejetée dans l'air.

Le projet a un impact positif sur les transports.

6. RISQUES DE POLLUTION PAR DES PRODUITS DANGEREUX

Il ne s'agit que de produits laitiers.
La manipulation de ces produits se fait sur des aires étanches. En cas de fuite accidentelle ou d'incendie générant des eaux souillées, le site dispose d'un bassin de rétention.

7. EFFETS SUR LA FAUNE LA FLORE ET LE MILIEU

Le site n'est pas implanté sur un espace naturel remarquable.
L'impact du bâtiment sur la biodiversité sera nul.

8. EFFETS SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE, HYGIENE ET SALUBRITE

Le bâtiment de stockage permettra de limiter la circulation des chariots élévateurs sur le site pour le déplacement des palettes dans la cour et la suppression des 18 navettes journalières vers le dépôt extérieur. Le bruit généré par cette circulation sera supprimé.

En fonctionnement normal, l'entrepôt ne fait pas apparaitre de risques toxicologiques et cancérigènes pour les riverains.

L'impact sur le bruit est nul voir positif en phase de fonctionnement.

9. SOL ET SOUS SOL

Une étude de Fondasol a été réalisée pour adapter au mieux la construction d'un bâtiment de stockage en tenant compte de la géologie du secteur.

L'impact du bâtiment est mineur sur le sol et le sous-sol.

10.ENERGIE

Le site a actuellement une consommation :

-électrique pour l'ensemble de l'usine
-gaz pour les chaudières
-fioul domestique pour les groupes électrogènes.

Le bâtiment de stockage ne sera pas réfrigéré ni chauffé, n'entrainant pas de consommation de gaz ou fioul, mais une légère consommation électrique supplémentaire pour le fonctionnement des convoyeurs électriques.

11.NUISANCES VISUELLES

Récapitulatif des impacts visuels :

	Distance du futur projet de bâtiment de grande hauteur	*Impact visuel à hauteur d'homme*	*Impact visuel depuis un étage*
Monuments Historiques			
❒ **CLERMONT**			
L'église Saint Samson (classement par arrêté préfectoral du 4 janvier 1921).	1,02 km	nul	Très faible
Le donjon ou château des comtes de Clermont (XII°) : le donjon est inscrit depuis 1850.	1,01 km	nul	Très faible
L'hôtel particulier au 4 Place de l'Hôtel de Ville, (inscription par arrêté du 1 décembre 1998).	1,11 km	nul	nul
Immeuble du 28 Place de l'Hôtel de Ville,(inscription par arrêté du 31 décembre 1946).	1,05 km	nul	nul
La porte de Nointel (classement par arrêté du 22 mars 1937).	1,07 km	nul	nul
La Sous-Préfecture (ancienne), les façades avec tourelle d'angle (inscription par arrêté du 30 mai 1927).	1,28 km	nul	nul
L'hôtel de ville (classement par avis de classement du 29 juin 1874 et par liste de 1875).	1,07 km	nul	faible
La promenade du Châtellier, terrasse autour de l'ancien château (classement par arrêté du 4 juin 1993).	0,929 km	faible	-
❒ **FITZ JAMES**			
L'église (inscription par arrêté du 23 février 1951).	1,68 km	nul	nul

❒ **AGNETZ**		nul	
L'église d'AGNETZ (classement du 9 décembre 1850). La ferme de ST Rémy l'Abbaye (classement par arrêté du 18 avril 1966).	1,88 km 1,79 km	nul nul	nul nul
Impact visuel aux Autres points d'études			
Rue des colimaçons (point haut)	693 m	nul	-
Habitations rue des colimaçons (point haut)	693 m	nul	nul
Parc Francois Mitterrand	Point le plus proche : 720 m	nul	-
La Rue Wenceslas Coutellier	Point le plus proche : 552 m	nul	-
Habitations autour de la Rue Wenceslas Coutellier et du stade	Point le plus proche 366 m	existant	existant
les cheminements longeant le stade	Terrain de foot à 193 m du futur bâtiment	existant	existant

D'un point de vue esthétique, la nouvelle construction prendra place au sein d'un complexe industriel. Le projet n'entre pas dans le périmètre des 500 m d'un site classé.

Impact visuel à hauteur d'homme :

- Parc du Chatelier (**faible**).
- Habitations autour de la Rue Wenceslas Coutellier et du stade (**existant**).
- Les cheminements longeant le stade (**existant**).

L'impact sur le stade est modéré.
L'impact visuel sur les premières habitations et immeubles autour de la rue Wenceslas Coutellier et du stade est modéré mais notable car le bâtiment sera présent dans le paysage mais aucune vue ne sera obstruée par l'entrepôt.

12.CLIMAT-RISQUES NATURELS

L'impact des données climatiques sur le projet est a prendre en compte mais reste mineur.

13.SOLUTIONS ALTERNATIVES

Le site de la Société Laitière est le seul site de la division en région parisienne. Le projet étudié avec minutie en concertation avec le groupe Lactalis est la seule solution économiquement réalisable de par la localisation du site et la technologie employée.

Sans cette nouvelle installation, le groupe pourrait être contraint de déplacer une partie de son activité.

Il n'existe donc pas d'alternative à la construction du bâtiment de grande hauteur de 31.5 mètres.

14.COMPENSATION

Compensation par la création d'espaces verts et la plantation d'arbres conformément au règlement du PLU.

15. REMISE EN ETAT DU SITE

Dans le cas ou la Société Laitière serait mise à l'arrêt définitif, le site d'exploitation sera remis dans un état tel qu'il ne manifeste aucun danger ou inconvénient pour le voisinage, la santé la sécurité et la salubrité publique.

16.EFFETS TEMPORAIRES

La durée totale des travaux est prévue pour 14 mois.

Comme dans tout type de chantier la construction de cet entrepôt pourrait être source de pollution de l'eau, de soulèvement de poussières, de production de déchets, de nuisances sonores et vibratiles (circulation des engins de terrassement, pieux etc…et de nuisances visuelles.

Les nuisances liées aux travaux seront principalement concentrées sur les 6 premiers mois avec la réalisation des pieux, fondations et élévation de la structure.
L'installation étant neuve, les bâtiments sont conçus, exploités et entretenus pour résister plusieurs décennies.

5. Publicité légale

5.1 Affichage

Je me suis rendu sur les trois communes concernées CLERMONT, lieu d'implantation du futur entrepôt de stockage, AGNETZ et FITZ JAMES, situées dans le rayon d'affichage ou j'ai pu constater que l'annonce de l'ouverture de l'enquête publique était bien affichée.

Il s'agit d'une procédure d'affichage de grande ampleur mise en place par la Société Laitière de Clermont, pas moins d'une quinzaine d'affiches de couleur jaune sur différents emplacements de la commune.
La société a fait constater par la SCP Bellanger et Bacquet, huissier de justice à Clermont, la bonne installation des affiches, photos de chaque emplacement.
Le constat est consultable en annexe

5.2 Parutions dans la presse locale

L'avis d'ouverture de l'enquête publique a été publié dans la presse 15 jours avant le début de l'enquête dans 2 journaux locaux différents :
- Le Courrier Picard le 23 octobre 2020 et le 13 novembre 2020
-Le Parisien les 24 octobre et 13 novembre 2020.

6. Visite sur place

Le lundi 19 octobre 2020 à 9h00 je me suis rendu sur le site de la Société Laitière de Clermont ou j'ai rencontré son directeur, M. Florent TERPEREAU.

Ensemble nous avons visité le site actuel et l'emplacement du futur entrepôt de stockage.
Il m'a ensuite présenté en détails le projet de l'entrepôt et du transtockeur de plus de 10 000 palettes de produits laitiers.

7. Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sous le signe de la Covid et du confinement.

Le 29 octobre 2020, la DDT décide de suspendre l'enquête publique.

Au niveau du Tribunal Administratif, Mme la Présidente rappelle que la décision de poursuivre ou pas appartient au pétitionnaire.

Le 5 novembre 2020 la DDT décide de reprendre l'enquête publique.

L'affichage qui avait été enlevé est remis en place. Les parutions légales dans les journaux n'ont pu être supprimées.
J'ai contacté à nouveau M. TERPEREAU, directeur du site de Clermont pour l'aviser de la reprise de l'enquête. Il a procédé immédiatement à la remise en place de l'affichage.
Il y a donc eu une absence d'affichage de 6 jours.
Pendant le même laps de temps j'ai procédé au déverrouillage du registre dématérialisé qui a été rendu opérationnel à compter du 9 novembre 2020, date de début de l'enquête publique.
J'ai vérifié le contenu du registre dématérialisé, concernant notamment les différents dossiers. Il est complet.
Le jour de l'ouverture de l'enquête, j'ai porté une observation sur le dit registre, à titre d'essai.

8. Analyse des observations du public

8-1 Visites

-Néant

8-2 Remarques Ecrites

-Néant

8-3 Remarques Orales

-Néant

8-4 Courriers

-Néant**.**

8-5 Courriels

-Néant

8-6 Remarques du Conseil municipal

-Néant

8-7 Registre dématérialisé.

Une seule observation, la mienne au titre d'un essai en début d'enquête publique.

Du lundi 9 novembre 2020 à 00h01 au mercredi 9 décembre 2020 à 23h59, le registre dématérialisé de la société « REGISTRE DEMATERIALISE-PREAMBULES » a enregistré une observation (la mienne pour essai en début d'enquête), 179 visiteurs et 2118 téléchargements.
Aucune autre observation malgré un nombre important de visiteurs et de téléchargements de documents.

8-8 Mission Régionale de l'Autorité environnementale Hauts de France

L'autorité environnementale a été saisie le 30 octobre 2018 pour émettre un avis sur le projet de la société Laitière de Clermont. Aucun avis n'a été expressément émis par cette autorité dans le délai de deux mois.

09- Notification du procès-verbal des observations

Néant. J'ai fait part régulièrement par mail et téléphone à M. Florent Terpereau, directeur de la Société laitière de Clermont du déroulement de l'enquête.

10- Mémoire en Réponse

Néant.

11- Procédure Chronologique

-Le 25 juin 2020, Mme la Préfète de l'Oise (DDT) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique ayant pour objet *« la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE présentée par la Société Laitière de Clermont en vue d'exploiter un entrepôt de produits finis sur le territoire de la commune de Clermont »*

-Le 23 juillet 2020, M. TRANCART est désigné comme Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens.

-Le 8 octobre 2020, M. TRANCART se désiste de cette enquête .

-Le 10 octobre 2020 je suis désigné par Mme la Présidente du TA comme Commissaire Enquêteur, en remplacement de M. TRANCART.

-Le jeudi 15 octobre 2020 je me rends à Beauvais (DDT) afin de rencontrer Mme FELIX (en charge du dossier) et M. VALLET(responsable bureau DDT).
Je récupère le dossier complet de l'enquête publique, sous la forme papier et numérique (clef USB) ainsi qu'un registre d'enquête.

Nous fixons ensemble les dates de début et de fin d'enquête publique ainsi que les quatre dates des permanences qui se tiendront en Mairie de Clermont (60).

-Lundi 9 novembre de 9h00 à 12h00.
-Mardi 17 novembre de 9h00 à 12h00.
-Samedi 28 novembre de 9h00 à 12h00.
-Mercredi 9 décembre de 14h00 à 17h00.

Je prends connaissance de l'existence d'un registre dématérialisé auprès de la société « Registre dématérialisé - Préambules ».

-Le lundi 19 octobre je rencontre M. Florent TERPEREAU, Directeur de la Société Laitière de Clermont, avec lequel je visite le site et me présente le fonctionnement de cette société et du futur entrepôt de stockage.

Le même jour je me rends à la Mairie de Clermont afin de préparer le déroulement futur de l'enquête publique, notamment le lieu de réception des visiteurs ainsi que les mesures nécessaires a la réception du public en cette période de COVID (masques, gel hydroalcoolique).

- **Le 21 octobre** 2020 prise d'un arrêté ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale sur le projet de la société Laitière de Clermont pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits finis sur le territoire de la commune de Clermont.

La parution dans les annonces légales a eu lieu dans deux quotidiens du département :
- Le 23 octobre et le 15 novembre : avis dans le « Le Courrier Picard »
- Le 24 octobre et le 13 novembre : avis dans « Le Parisien »

-Le jeudi 29 octobre 2020, suite à l'entrée en vigueur du confinement il est décidé par la DDT de suspendre l'enquête publique.

-Le jeudi 5 novembre 2020, la DDT, M. VALLET responsable de bureau, décide de reprendre l'enquête publique qui se déroulera du 9 novembre au 9 décembre.
Reprise de contact avec les différents protagonistes, dont M. TERPEREAU. Celui-ci s'engage à remettre en place l'affichage le jour même.
Les parutions dans les journaux n'ont pas pu être annulées.
J'ai procédé au déverrouillage du registre matérialisé en vue de sa mise en service le 9 novembre 2020.

-Le 09 novembre 2020 établissement d'un procès-verbal de constat par la SCP Bellanger et Bacquet, huissiers à CLERMONT, du bon affichage sur la commune de CLERMONT mais aussi sur les deux autres communes AGNETZ et FITZ JAMES. Document en annexe.

-Le 09 novembre 2020, Début de l'enquête publique.

-Le 09 décembre 2020, clôture de l'enquête publique.

11. Conclusion

Il n'y a eu aucune visite, ni aucune remarque tant dans le registre papier que sur les supports dématérialisés mis en place.

Je n'ai pas de remarque à apporter. Ce dossier a été particulièrement bien monté, présenté et expliqué.

De nombreux plans et photomontages permettent de se faire une idée précise de l'entrepôt.

Les simulations de prises de vues par drone viennent conforter la vision du bâtiment dans son futur cadre.

Un affichage d'envergure a été mis en place par le pétitionnaire.

Un registre dématérialisé, une adresse mail dédiée ont permis à la population d'être renseignée sur le projet.

Je me suis tenu à la disposition de la population au cours de 4 permanences de 3h00 chacune en mairie de Clermont.

14. CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement relatif aux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), concernant la réalisation d'un entrepôt de stockage de grande hauteur, de produits laitiers, par la Société Laitière de CLERMONT 60.

L'enquête publique s'est déroulée en Mairie de Clermont 60 du 9 novembre au 9 décembre 2020 conformément à l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2020.

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête publique papier ni sur le registre dématérialisé.

La Société Laitière de Clermont est implantée sur cette commune depuis 1961. Elle appartient au groupe Lactalis, leader mondial de l'industrie laitière. Cette société transforme le lait récolté dans 10 départements et le conditionne en bouteilles plastiques et en bricks.

Elle produit 170 millions de litres de lait par an.

L'augmentation de la production du site entraine le stockage d'un nombre croissant de palettes de lait. Une partie seulement des palettes peut être stockée dans des bâtiments fermés, les autres 6000 environ sont stockées en aérien dans la cour du site et 6000 autres sont transférées et stockés dans des bâtiments situés à plus de 40 km de Clermont.

L'absence d'un lieu unique de stockage entraine des inconvénients importants pour la Société Laitière.

Pour remédier à ces inconvénients la société souhaite construire sur le site même de l'usine un entrepôt de stockage d'une hauteur de 31.5 mètres, d'une longueur de 108.5 m et de 25.5 mètres de largeur. Il sera fermé et automatisé grâce à l'aide d'un transstockeur.

Les avantages de ce bâtiment de grande hauteur sont nombreux :

-Diminution des coûts de transport.

-Diminution du bilan carbone. Actuellement ce sont 18 navettes quotidiennes de camions pour transférer les palettes dans un site de stockage extérieur.

-Augmentation de la capacité de réactivité auprès des clients et donc de compétitivité.

-Un gain de surface au sol, grâce à la grande hauteur de stockage.

-Une capacité de stockage élevée. Une marge de plus de 800 palettes est prévue.

-Il apporte une fiabilisation et une meilleure gestion des stocks.

-Il assure une meilleure garantie de qualité des produits.

-Il participe à une meilleure présentation des produits palettisés en réduisant le nombre de manipulations par les chariots élévateurs.

-Il augmente la sécurité des personnes sur le site en limitant les chariots élévateurs en mouvement (le nombre passera de 10 à 5).

-Il diminuera la production de déchets issus des bâches plastiques anti UV utilisées actuellement pour couvrir les palettes en aérien, palettes détériorées etc…

-Il protègera des aléas climatiques notamment chaleur et congélation.

-Il protègera les palettes des attaques des corbeaux.

-Il assurera une plus grande sécurité du personnel sur site avec moins de circulation de véhicules et un nouveau plan de circulation.

-Il va être construit sur un sol déjà imperméabilisé.

-Il va permettre d'augmenter la surface des espaces verts d'environ 3900 m2.

Le bâtiment de stockage est de grande hauteur. Un travail architectural a été réalisé sur l'aspect extérieur, dans la disposition et la qualité des matériaux, des couleurs et des aménagements paysagers afin d'intégrer au mieux l'ensemble dans le paysage actuel, urbanisé et industrialisé.

L'impact visuel sur les premières habitations et immeubles autour de la rue Wenceslas Coutellier et le cheminement aux alentours du stade est notable car le bâtiment sera présent dans le paysage mais aucune vue ne sera obstruée par l'entrepôt.

Cet entrepôt aura un impact positif dans le domaine de la production de déchets (en diminution), de l'énergie (il n'est pas chauffé ni réfrigéré), sur la santé humaine (moins de circulation de véhicules donc de production de CO2, de risques d'accidents routiers, moins de bruits, pas d'odeurs, pas de pollution possible même en cas d'accident ou d'incendie).

Il y aura des effets temporaires de nuisances comme dans tout chantier notamment pendant les 6 premiers mois (installation des pieux, des fondations, circulation des engins de terrassement).

La société LACTALIS a en outre déjà l'expérience de ce type d'entrepôt réalisé en France adapté afin de résister à certains aléas climatiques ou risques naturels.

Aucun avis de la MRAE n'a été expressément émis pendant le délai de deux mois suivant la saisine.

Enfin, un avantage primordial à mon avis, **cet entrepôt de stockage important pouvant contenir 12 960 palettes, permettra de pérenniser la Société Laitière sur le site actuel de CLERMONT voire son développement et par conséquent le maintien de ses 200 collaborateurs**.

Une enquête publique précédente du 19 novembre 2018 au 20 décembre 2018 a permis de mettre en compatibilité le PLU de CLERMONT avec ce projet de réalisation d'un entrepôt de grande hauteur. (Rapport du Commissaire Enquêteur Jacques ALAURENT en date du 14 janvier 2019).

Pour conclure, cette demande d'autorisation de réalisation d'un entrepôt de grande hauteur vise avant tout à maintenir sur la commune de CLERMONT une activité existante. Elle vise aussi à développer l'activité économique de ce secteur. Elle vise à favoriser la limitation des déplacements travail-domicile de 200 employés. Elle va renforcer la sécurité alimentaire des produits laitiers et leur qualité en les stockant dans un local fermé à l'abri des intempéries et des attaques des oiseaux, enfin elle va réduire de façon notable les émissions de gaz a effet de serre en supprimant le stockage sur un site externe.

Pour ces raisons, je donne un AVIS FAVORABLE à cette demande d'autorisation au titre des ICPE, pour la réalisation de cet entrepôt de stockage de produits finis.

CHAMANT le 20 décembre 2020

Le Commissaire Enquêteur
Patrice LAINE

PIECES JOINTES

Un registre d'enquête publique (DDT)+photocopies TA
Un arrêté préfectoral (DDT)(TA)(SP)
Un avis d'enquête publique (DDT)(TA)(SP)
Un procès-verbal d'huissier de constat d'affichage (DDT)
Décision de nomination CE-(DDT)